Quimper, le 2 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION CŒUR DE VILLE À QUIMPER : ACTION LOGEMENT SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre du Programme national « Action Cœur de Ville », Action Logement, la Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale ont signé le 2 juin une convention afin de favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques au centre-ville.

« Action Cœur de Ville », un programme national accélérateur de projets

En 2018, la Ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale ont signé une convention « Action Cœur de Ville », programme pour la revitalisation du centre-ville, en partenariat avec la Région Bretagne, la préfecture du Finistère, la Caisse des dépôts, Action Logement, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB).

Le plan national « Action Cœur de Ville » vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville.
Il répond ainsi à une double ambition : améliorer les conditions de vie et le dynamisme économique de 222 villes lauréates en France, dont Quimper.

27 projets ont été définis pour Quimper dans la convention. Ils répondent à une stratégie et à des enjeux partagés qui s'articulent autour de cinq axes :

- Agir pour habiter le centre-ville,
- Agir pour un développement économique et commercial équilibré,
- Agir pour accéder et mieux se déplacer dans le centre-ville,
- Agir pour mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Agir pour un accès aux équipements et aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Pour en savoir plus sur « Action Cœur de Ville »

<u>Une convention tripartite pour la rénovation d'immeubles du centre-ville</u>

En tant que partenaire du programmation « Action Cœur de Ville », le groupe Action Logement, s'engage à financer la rénovation immobilière des centres-villes, en accompagnement de la politique locale de redynamisation du quartier.

Ainsi, Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux et investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (cf carte ci-dessous). En contrepartie, Action Logement bénéficie d'un droit de réservation pour faciliter l'accès au logement des salariés des entreprises privées et agricoles sous plafond de ressources.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés, et notamment des jeunes actifs mobiles, et aux besoins des entreprises du territoire pour accompagner la dynamique de l'emploi,
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Ce partenariat se traduit par un projet de convention opérationnelle tripartite entre la ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et Action Logement.
Elle définit les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles afin d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée.

Le projet de convention opérationnelle porte sur quatorze immeubles à réhabiliter, dont huit projets portés par des investisseurs privés dans le cadre de « Quimper Cœur de Ville », Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitant et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU 2016-2021), et six projets de bailleurs sociaux.

Action Logement mobilise un financement de plus de 12 millions d'euros pour la réhabilitation de ces immeubles. Sur les quatorze réhabilitations prévues, six projets ont déjà débuté. Il sera par la suite possible de proposer d'autres projets stratégiques sur la durée de la convention prenant fin le 31 décembre 2022.

Exemple de projet : la réhabilitation d'un immeuble rue Elie Fréron

La signature de la convention tripartite a eu lieu lors de la visite du chantier de l'immeuble du 17-19 rue Elie Fréron à Quimper.

Dans le cadre de l'opération « Quimper cœur de ville », Quimper Bretagne Occidentale a missionné le bureau d'études Urbanis pour accompagner le propriétaire de cet immeuble dans son projet de travaux pour la réhabilitation complète de sept logements et a permis de mobiliser les aides financières d'Action Logement, de Quimper Bretagne Occidentale, de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat et du Conseil départemental du Finistère.

Périmètre « Action Cœur de Ville » / Opération de revitalisation du territoire

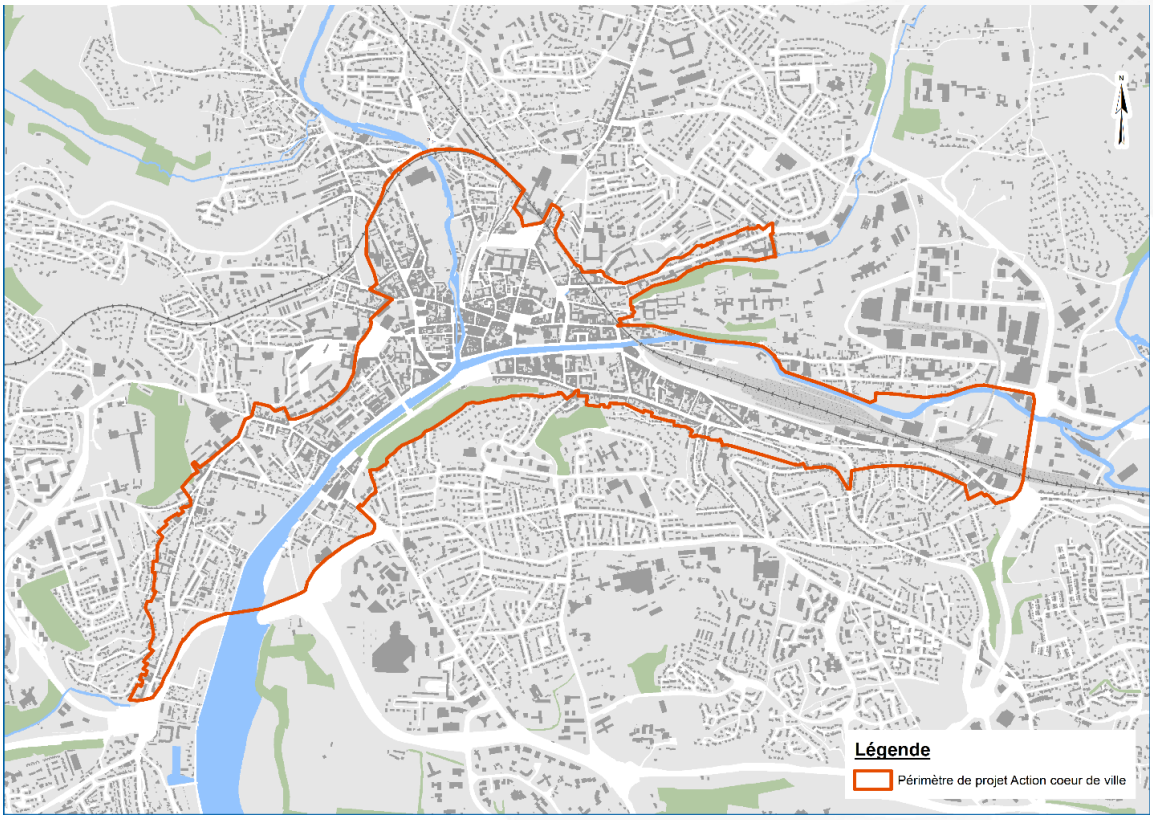

CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le **programme national « Action Cœur de Ville »** permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.
Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.
Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 48 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.
Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACTS PRESSE

Quimper Bretagne Occidentale/Ville de Quimper :
Gaël Da Palma - Tél. 02 98 98 87 93 / gael.da-palma@quimper.bzh
Action Logement :
Communication Bretagne, Judith Corvellec - Tél. 02 21 07 01 11 / judith.corvellec@actionlogement.fr